



45250 OUZOUEUR-SUR-TRÉZÉE

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

1<sup>er</sup> Groupe

3<sup>ème</sup> Groupe

## DEMANDEUR

Je soussigné (e), Mme Francine MOLINET

Association : *Comité des Fêtes*

En qualité de : *Présidente du Comité des Fêtes*

Tél : 06.07.61.47.98 Mail :

**Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de boissons,**

de :  1<sup>er</sup> Groupe  3<sup>ème</sup> Groupe (cochez le groupe de votre choix)

→ Voir tableau « Groupes de boissons » au dos de ce formulaire.

Le : Samedi 18 Février 2023 à 19h30 jusqu'au dimanche 19 Février 2023 à 3h00

A l'occasion de *Soirée dansante « Moules Frites »*

Lieu de la manifestation :  Salle Polyvalente  Salle des Fêtes  Stade  
 Autres—

Fait à Ouzouer sur Trézée, le 10/02/2023

Signature

(1) Nom, Prénom, adresse

(2) Motif (loto, vide grenier, expo, rando, Fête, etc)

## Arrêté du Maire

N° de l'arrêté : 08/23

Le Maire de la Commune d'Ouzouer-Sur-Trézée

Vu la demande ci-dessus,

Vu les articles L2122-28 et L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3321-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande ci-dessus,

## Arrête

Mme Francine MOLINET, Présidente du Comité des Fêtes

Est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de  1<sup>er</sup> Groupe  3<sup>ème</sup> Groupe

Le : Samedi 18 Février 2023 à 19h30 jusqu'au dimanche 19 Février 2023 à 3h00

A l'occasion de : *Soirée dansante « Moules Frites »*

Lieu de la manifestation :  Salle Polyvalente  Salle des Fêtes  Stade Terrain de Pétanque  
 Autres—

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Ouzouer sur Trézée, le 10/02/2023

Le Maire,

  
